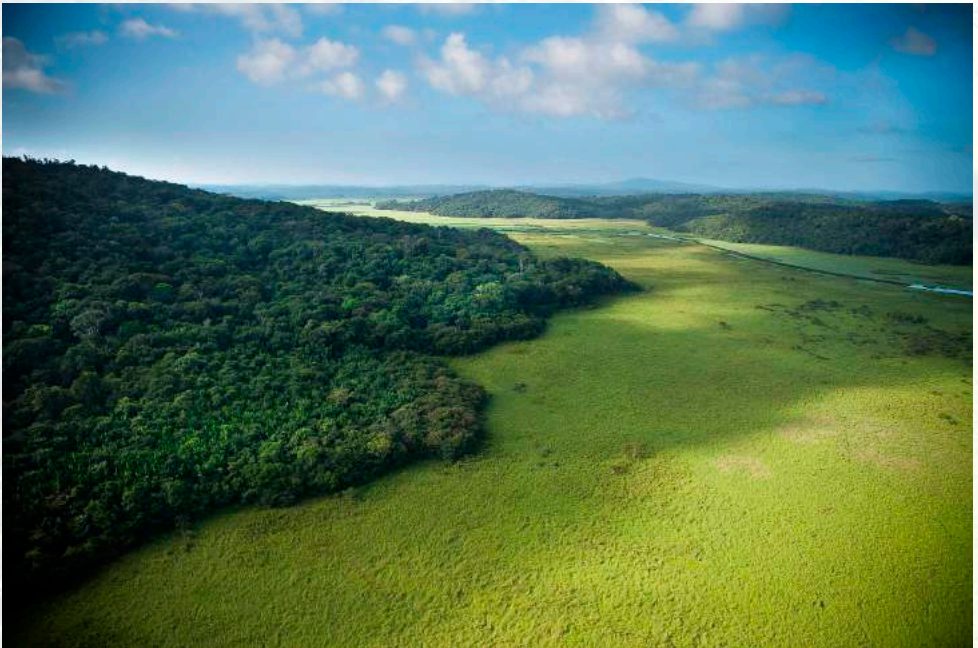


# CONTRIBUTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ISSUES DE LA BIODIVERSITE EN GUYANE

**16 propositions pour que la biodiversité guyanaise devienne source de bien-être, de croissance et d'emplois**



Par M. Patrick LECANTE  
Maire de Montsinéry-Tonnégrande, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CACL  
Président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité en Guyane  
Administrateur de l'Agence Française pour la Biodiversité

*« Si les Français qui firent la Révolution étaient plus incroyables que nous en fait de religion, il leur restait du moins une croyance admirable qui nous manque : ils croyaient en eux-mêmes. »*

Alexis de Tocqueville – L'Ancien Régime et la Révolution



## SOMMAIRE

<b>I- Le respect et la valorisation de la biodiversité passe par un renforcement des outils et une visibilité accrue des acteurs ... 10</b>	
<b>A- Une mission approfondie pour mettre en œuvre les préconisations du rapport du CGEDD de mai 2017..... 10</b>	
1- <i>Une mission interministérielle sur les métiers et la formation de l'économie verte et de la biodiversité.....</i>	<i>10</i>
2- <i>L'éducation et la formation au cœur d'une économie de la connaissance.....</i>	<i>12</i>
1- <i>Les APA : la mise en œuvre d'une valorisation.....</i>	<i>13</i>
<b>B- L'AFB : une délégation Outre-mer nécessaire en Guyane..... 15</b>	
1- <i>Rappel du rôle défini par la loi pour l'AFB.....</i>	<i>15</i>
2- <i>Actions.....</i>	<i>16</i>
3- <i>Moyens.....</i>	<i>16</i>
<b>C- Une conférence internationale sur la gestion transfrontalière de l'eau en Guyane ..... 17</b>	
<b>II- Des actions à mettre en œuvre en 2017-2018 pour que la biodiversité soit source de croissance et d'emploi..... 19</b>	
<b>A- Respecter notre environnement en luttant contre les pollutions .. 19</b>	
1- <i>Lutter avec la plus forte détermination contre l'orpaillage illégal</i>	<i>19</i>
2- <i>Contre l'économie du périssable .....</i>	<i>20</i>
3- <i>Pour des transports propres .....</i>	<i>21</i>
4- <i>Pour une mobilisation citoyenne.....</i>	<i>22</i>
<b>B- Encourager les projets d'envergure respectueux de l'environnement..... 23</b>	
1- <i>L'exploitations des ressources : l'exigence de la meilleure qualité environnementale.....</i>	<i>23</i>
2- <i>Les projets de valorisation de la biodiversité.....</i>	<i>24</i>
<b>A- Une mobilisation des moyens : 100 millions pour la biodiversité sur 15 ans, sous la forme d'une avance remboursable ..... 31</b>	
<b>Conclusion : reprendre notre destin en main..... 34</b>	
<b>Résumé des 16 propositions développées ..... 36</b>	
<b>dans cette contribution ..... 36</b>	
<b>Biographie..... 37</b>	

# INTRODUCTION

**Pour un nouveau modèle économique :  
innovant, riche en emplois, respectueux des hommes  
et profitable sur tout le territoire**

*« L'essentiel n'est pas de vivre mais de bien vivre » - Platon*

Le sursaut qu'a constitué la marche du 28 mars et les accords de Guyane qui ont suivi ce mouvement sont à la fois un élan d'espoir et une source d'inquiétude. Espoir d'une population qui, sans distinction sociale, se lève pour demander plus de protection, plus d'activité et d'emploi, plus d'infrastructures, plus d'action publique. Inquiétude aussi, car, au-delà des réponses ponctuelles autour des investissements publics et des finances locales, le modèle de développement du territoire est à refonder entièrement pour insérer dignement la jeunesse dans une société apaisée, lui offrir des perspectives d'emploi et de bien-être.

Il faut pour cela refonder notre modèle de société autour de projets unificateurs et canaliser les énergies vers les réussites. Vers des projets qui nous ressemblent et nous rassemblent.

Les profondes transformations que connaissent la société et le territoire, issues notamment de l'accroissement démographique et des ruptures technologiques, nécessitent de disposer d'une vision prospective. Et surtout d'avoir une vision nouvelle, de l'audace, être capable de faire la preuve de la réussite d'actions innovantes, en sortant des habituelles sources de croissance par la commande publique ou les subventions, en oubliant les « filières » et les méthodes du passé.

Nous devons envisager des « écosystèmes » innovants et rechercher des investisseurs ambitieux. Nous devons nous ouvrir au monde et démontrer nos forces plutôt que nous refermer derrière des protections douanières artificielles et confortables. Nous devons nous former pour être plus productifs et innovants. Rester sur des schémas anciens est voué à l'échec. La société se transforme. L'économie doit l'accompagner. Aucune société, aucune économie ne s'est jamais renforcé en s'enfermant ou en se concentrant sur un seul secteur économique.

Or, à ce jour, aucun modèle de croissance économique durable en milieu équatorial humide n'est proposé en Guyane. Certains entrepreneurs et certains élus développent leurs projets avec des visions nouvelles et ambitieuses. Et souvent des réussites. Mais il n'existe pas de modèle global inclusif qui donnerait un objectif à atteindre à 15 ans pour la Guyane. Un objectif mobilisateur où chacun pourrait se reconnaître et participer à la réussite. Un objectif qui permette à la Guyane, en 15 ans, de se rapprocher de la richesse moyenne de l'UE par habitant et de son taux d'emploi.



L'urgence est là pourtant. Chaque jour qui passe est un jour qui risque d'augmenter les drames de la jeunesse sans emploi, de la délinquance (dont la Guyane possède le record des violences par habitants), de la déshérence et de l'illégalité.

Le constat est connu. Cinq chiffres résumant à eux seuls les enjeux :

- **l'investissement privé** par habitant : il est de 3300 euros par habitant par an contre 6200 euros en moyenne en France (4000 euros aux Antilles). La faiblesse majeure de l'économie.

- **la jeunesse** : 34% a moins de 14 ans, 44% moins de 20 ans, l'âge médian est de 23 ans.

- **la précarité** : le taux de pauvreté atteint 44% de la population.

- **la santé** : la CMU couvre 38,5% de la population, les bénéficiaires de l'AME sont près de 20 000. La Guyane compte 47 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 106 en moyenne nationale.

- **le taux d'emploi** est de 46% des 15-64 ans, le taux de chômage des 15-24 ans est de 40%. De plus, 41% des actifs occupés sont employés dans la fonction publique. La moitié des forces de travail sont sans activité formelle. Un gisement gigantesque de croissance et d'activité. A condition de s'adapter à ce public et de le considérer, enfin.

Face à cette situation, il serait facile de trouver des solutions globales ou d'écrire des schémas prospectifs qui ne seraient pas mis en œuvre. La Guyane en produit des dizaines chaque année. Sans aucun succès. Car aucun n'a proposé aux Guyanais de reprendre en main leur destin.

Il est tout aussi facile d'envisager qu'un secteur économique, quel qu'il soit, puisse résoudre, par des investissements massifs, tous les problèmes actuels. L'urgence ne doit pas nous empêcher de penser le long terme et ne doit en aucun cas nous jeter dans les bras de la facilité. Ni d'assumer la fatalité du chômage. La complexité de la situation n'appelle aucune solution simple ou unique. Une chose est certaine : nous devons être les acteurs de notre développement, non en être les sujets.

L'objet de ce document est au contraire de trouver une voie nouvelle qui soit une réelle source de croissance. Plus inclusive, plus durable et plus profonde. Un modèle qui ne remet pas en cause les activités existantes mais les consolide. Qui ne balaye pas les identités mais les fortifie.

Ce document ne prétend pas être une stratégie. Il constitue l'ébauche d'une vision et la proposition d'actions très concrètes, qui ont vocation à faire entrer l'économie guyanaise dans une voie nouvelle. Celle d'une croissance économique qui ne dépendrait pas uniquement de la commande publique et de quelques entreprises. D'une crois-

sance économique qui inclurait les moins favorisés dans l'économie réelle par des emplois dont ils seraient fiers. D'une croissance économique qui serait partagée sur tout le territoire, y compris dans les zones les plus isolées. D'une croissance économique durable car fondée sur des ressources humaines et sur la connaissance, qui est, elle, illimitée.

Alors que les chiffres du chômage et de la pauvreté semblent assommer les lecteurs des rapports sur la Guyane, il est proposé ici de parler de



reconquête de sens d'une société plurielle et réconciliée malgré ses différences. Unie vers un bien-être commun, vers la quête d'un bonheur individuel. Cette démarche n'est pas antinomique de la croissance ni de l'emploi. Le bien-être doit être au cœur de la démarche de croissance : il s'agit pour les

hommes de favoriser les actions qui leur permettent de vivre en meilleure santé, dans des logements décentes, avec des services mieux adaptés et surtout plus efficient. En étant réconcilié avec leur environnement qui ne doit pas être un ennemi. A la quête de sens de notre société, il doit être répondu un modèle de croissance en harmonie avec la biodiversité.

La biodiversité peut être définie comme le tissu vivant de notre planète. Les milieux naturels et les formes de vies ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Notre espèce humaine constitue un fil de ce tissu. Etudier la biodiversité c'est chercher à mieux comprendre les liens et interactions qui existent dans le monde vivant : dans les milieux de vie, dans les espaces et au sein des espèces.

La biodiversité c'est la pollinisation qui produit les trois quarts des cultures mondiales, c'est notre pharmacie, c'est 100 millions d'espèces, à 98% inconnues. La biodiversité n'est pas une activité économique. Mais il est possible que des activités économiques soient issues de la biodiversité et la respecte :

- L'agriculture est par définition un aménagement et une exploitation de la biodiversité,
- Les prélèvements et la gestion des forêts, des espèces animales, etc.
- L'étude du vivant, des caractéristiques et des activités de pointes qui y sont issues, comme le bio-mimétisme,
- La pharmacopée et les produits de soin,
- La protection de la biodiversité est une activité économique car elle permet la valorisation des autres activités par la non-destruction des milieux. Et donc l'innovation par de nouvelles méthode de production.

Connaissance, respect, utilisation raisonnée : voici les trois actions à mettre en œuvre pour, enfin, créer un nouveau modèle économique en Guyane. Nous disposons d'un atout exceptionnel : une forêt en très grande partie intacte. La préservation de la forêt guyanaise sera notre joyau du XXIème siècle.

Passer du potentiel à la réalité nécessite d'importants investissements. Publics, mais surtout privés. Ils doivent respecter trois critères :

- favoriser l'inclusion sociale et l'emploi des plus défavorisés,
- diffuser les investissement sur tout le territoire dans le respect et la valorisation des cultures et des identités, et le maintien du lien social
- encourager l'innovation sous toutes ses formes.

A l'aune de ces critères, un développement raisonné sur le fondement de l'exploitation de la biodiversité est le seul qui puisse permettre un développement harmonieux de l'économie et de la société. Nous plaçons ainsi l'homme et son bien-être au cœur de la croissance.

Pour cela, nous devons nous ouvrir au monde et aux investissements extérieurs. Nous devons sortir de nos carcans et penser autrement. Notre situation géographique est exceptionnelle car de nos décisions dépend une partie de l'équilibre climatique notre planète. Nous ne pouvons l'ignorer. Cette situation nous oblige envers l'humanité. Ayons le courage de penser à long terme et de proposer des actions respectueuses de notre environnement. Ayons le courage de refuser la facilité qui ne règlera aucun problème à long terme. Ayons le courage de proposer à nos en-



fants un modèle économique et social qui leur permettra de vivre mieux que nous, en paix avec leur environnement.

Passer du potentiel à la réalité nécessite à la fois le renforcement des acteurs et des objectifs, et d'engager la réussite d'une transition économique et sociale par des actions plus concrètes. C'est le sens de ce document, divisé en deux parties.



## I- **Le respect et la valorisation de la biodiversité passe par un renforcement des outils et une visibilité accrue des acteurs**

« *Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté* » - Alain

### A- **Une mission approfondie pour mettre en œuvre les préconisations du rapport du CGEDD de mai 2017**

#### 1- **Une mission interministérielle sur les métiers et la formation de l'économie verte et de la biodiversité**

De nombreuses études nous démontrent désormais que 80% des emplois de 2030 n'existent pas aujourd'hui ou seront profondément affectés par la révolution numérique et les orientations de l'économie plus respectueuse de l'environnement. La Guyane sera sans doute encore plus impactée car son modèle économique sera diversifié au profit d'une exploitation raisonnée de la biodiversité, avec un haut niveau de connaissance, allant de pair avec sa valorisation et sa conservation.

Le rapport du CGEDD du mois de mai 2017, intitulé « *la biodiversité, un des leviers du développement économique et social de la Guyane* », rappelle les grands enjeux et les prérequis pour développer une économie verte en Guyane. **L'action qui semble la plus essentielle, c'est l'emploi.**

Les deux premières et la quatrième proposition du rapport sont les suivantes :

- « *Développer une prospective des métiers et qualifications pour la Guyane, en mettant l'accent sur les métiers de l'économie verte et de la biodiversité*
- *Compléter la cartographie des filières et des métiers de la biodiversité pour la Guyane*
- *Créer une task force pour monter une offre de formation diplômante dans les métiers de la biodiversité à destination des jeunes guyanais peu qualifiés.* »

Les gisements d'emplois sont considérables et se comptent en milliers, à terme en dizaines de milliers. De nombreux emplois non qualifiés

sont nécessaires dans l'économie circulaire, la valorisation de produits issus de l'agriculture durable, etc. en rapport total avec la population guyanaise à ce jour. Cette voie d'avenir est essentielle : de nombreuses réussites existent. Nous pouvons nous engager sur cette voie.

S'il est à espérer que les jeunes montent en qualification, il n'est pas envisageable à court terme qu'un changement brutal intervienne. L'emploi des non-qualifiés est essentiel. Et notamment dans les communes isolées où ils sont nombreux. La valorisation de la biodiversité permet de résoudre ces deux problématiques car elle permet une croissance riche en emplois.

Cependant, nous ne pouvons réellement engager des investissements massifs dans ces domaines sans proposer parallèlement des formations adaptées pour que les Guyanais soient qualifiés pour les emplois nouveaux.



Aussi une action de fond est nécessaire. En effet, il n'est pas possible de nous contenter d'orientations ou de projets, et que les Assises ne recensent que des perspectives, et non des actions réelles. Afin de nourrir ces Assises, **une mission interministérielle présidée par un élu de Guyane doit être mise en œuvre.** Elle aurait pour action de cordonner pendant 6 à 8 mois les travaux des administrations et des experts. Elle devra se fonder sur des actions réalisées ailleurs en France (benchmark) dans la valorisation de produits issus de la biodiversité, de l'économie circulaire, de l'économie

sociale et solidaire, d'entreprises d'insertion :

- Analyser les métiers nouveaux issus d'activités et de projets professionnels nouveaux,
- Etudier les nécessités de formation initiales et professionnelles, d'accompagnement des créateurs, des moyens dédiés à l'innovation, etc.
- Aller dans toutes les communes de Guyane à la recherche des actions de valorisation de la biodiversité et des emplois potentiels

pour approfondir le rapport et proposer des actions concrètes et adaptées aux territoires.

Cette mission, dont les moyens seraient fournis par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), doit avoir deux caractéristiques :

- être interministérielle, intégrant des fonctionnaires de la DGEFP (DIECCTE localement), de l'AFB, de l'Université de Guyane, de la CDC, etc.
- inclure fortement le secteur privé (entreprises et financeurs) afin d'avoir une vision très pragmatique des possibilités d'action et d'investissements.

**Action 1 : installer en octobre 2017 une mission d'étude présidée par un élu de Guyane visant à faire émerger les métiers de demain et mettre en œuvre les formations nécessaires. Elle sera une contribution construite aux Assises de l'Outre-mer.**

## **2- L'éducation et la formation au cœur d'une économie de la connaissance**

L'Université de Guyane doit être pleinement un outil au service des besoins du territoire. Sa spécialisation dans l'étude de la biodiversité amazonienne lui permettra de faire de la Guyane un territoire de référence en matière de recherche et une base avancée dans l'étude de la biodiversité amazonienne.

Deux actions doivent être mises en œuvre autour d'un pôle d'excellence de la biodiversité :

- sa recherche doit se renforcer, et accentuer ses liens avec des entreprises innovantes au sein d'un cluster ;
- ses laboratoires de recherche doivent avoir les moyens d'être en permanence reliés aux laboratoires de la région et du monde les plus avancés ;
- ses formations universitaires doivent être orientées vers les conclusions de la mission (cf. action 1) afin que les jeunes soient formés aux métiers de demain ;
- des formations professionnelles pourraient être proposées dans les domaines définis par la mission (cf. action 1) afin de permettre l'utilisation des locaux, de diversifier les financements et de permettre une corrélation avec le secteur privé ;

- des partenariats internationaux devraient se multiplier pour faire de l'Université de Guyane la plateforme avancée de recherche et un centre d'accueil international.

L'AFB, le MNHN, l'IRD, le CNRS et d'autres organismes de recherche doivent permettre à l'Université de Guyane de devenir la base avancée de la recherche sur la biodiversité amazonienne.

Les axes de recherche sur la pharmacopée traditionnelle pourraient être essentiels également. Et devraient constituer de actions clés à développer, en lien avec le futur cluster. Avec deux axes essentiels pour participer à un bien être : se nourrir et se soigner. Toutes les recherches agronomiques et de santé en milieu équatorial humide, et particulièrement en Amazonie, devront être encouragées.

## **Action 2 : créer un pôle d'excellence universitaire au sein de l'Université de Guyane,**

afin de permettre une amélioration des connaissances de la biodiversité, pour mettre en lumière les travaux sur la Guyane, et proposer de nouveaux moyens de conservations et de valorisation compte tenu de l'amélioration des connaissances. Il aura pour but d'accroître les liens entre recherche et entreprises innovantes.



### **1- Les APA : la mise en œuvre d'une valorisation**

Le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) a été adopté en 2010 lors de la 10<sup>ème</sup> conférence sur la diversité biologique. Ceci s'est traduit par le règlement européen n°511/2014. Et dans le droit national par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, à son titre V. Le texte prévoit :

« *Partage des avantages : le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances*

*traditionnelles associées, entendu comme les résultats de la recherche et de la mise en valeur ainsi que les avantages résultant de leur utilisation commerciale ou non commerciale, avec l'État qui exerce la souveraineté sur ces ressources ou avec les communautés d'habitants en ce qui concerne les connaissances traditionnelles associées à ces ressources. Le partage des avantages peut consister en :*

*« a) L'enrichissement ou la préservation de la biodiversité in situ ou ex situ, tout en assurant son utilisation durable ;*

*« b) La préservation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques par la création, le cas échéant, de bases de données sur les connaissances traditionnelles des communautés d'habitants concernées, avec leur consentement préalable donné en connaissance de cause, ainsi que la préservation des autres pratiques et savoirs traditionnels respectueux de la biodiversité ;*

*« c) La contribution, au niveau local, à la création d'emplois pour la population et au développement de filières associées à l'utilisation durable des ressources génétiques ou des connaissances traditionnelles associées ou permettant la valorisation de la biodiversité, en lien avec les territoires qui ont contribué à la conservation de ces ressources ;*

*« d) La collaboration, la coopération ou la contribution à des activités de recherche, d'éducation, de formation, de sensibilisation du public et des professionnels locaux, ou de transfert de compétences ou de transfert de technologies ;*

*« e) Le maintien, la conservation, la gestion, la fourniture ou la restauration de services écosystémiques sur un territoire donné ;*

*« f) Le versement de contributions financières.*

*« Les actions mentionnées aux a à d sont examinées en priorité ; »*

La mise en œuvre des APA est essentielle pour la valorisation des ressources, des pratiques et des connaissances de la biodiversité. L'AFB doit être engagée pour évaluer sur le territoire l'ensemble des APA. Il est important qu'une mission vise à analyser et à prendre en considération l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour que les APA soient réellement engagées. Les scientifiques des laboratoires de recherche présent en Guyane ou ayant des actions en Guyane seront associés.

Au-delà de cette définition, l'AFB pourrait contribuer à établir un référentiel mondial en la matière. La meilleure pratique scientifique dans le respect des communautés.

**Action 3 : mettre en œuvre une mission de l'AFB pour définir les APA et établir de critères qui pourraient devenir une référence mondiale. Cette mission devra également participer au recensement de la bio-piraterie sur le territoire et communiquer de manière forte en proposant des actions pour son arrêt.**

La réelle mise en œuvre sera possible que si l'AFB dispose d'un réel soutien et d'action locales (cf. I-B).

## **B- L'AFB : une délégation Outre-mer nécessaire en Guyane**

### **1- Rappel du rôle défini par la loi pour l'AFB**

**L'article L131-8 du code de l'environnement définit l'AFB :** « *il est*



*créé un établissement public de l'Etat à caractère administratif dénommé : " Agence française pour la biodiversité ".*

*L'agence contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins :*

*1° A la préservation, à la gestion et à la restauration de la biodiversité ;*

*2° Au développement des*

*connaissances, ressources, usages et services écosystémiques attachés à la biodiversité ;*

*3° A la gestion équilibrée et durable des eaux ;*

*4° A la lutte contre la biopiraterie.*

*(...) »*

*L'article L131-9 complète : « Dans le cadre de ses compétences, l'agence assure les missions suivantes :*

*1° Développement des connaissances en lien avec le monde scientifique et les bases de données déjà existantes dans les institutions productrices de connaissances : (...)*

*2° Appui technique et administratif : (...)*

*3° Soutien financier : (...)*

*4° Formation et communication : (...)*

*5° Gestion ou appui à la gestion d'aires protégées ;*

6° Contribution à l'exercice de missions de police administrative et de police judiciaire relatives à l'eau et à l'environnement, en liaison avec les établissements publics compétents dans le cadre d'unités de travail communes. (...)

7° Accompagnement et suivi du dispositif d'accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;

8° Suivi des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité. »

## 2- Actions

Les enjeux de préservation, conservation, valorisation et de gestion de la biodiversité en Guyane sont tels que la présence de l'AFB doit être spécifique. Il est impératif qu'une représentation locale en Guyane, qui ne soit pas une Agence Régionale mais une délégation pour l'Outre-mer et pour la Guyane en particulier, soit mise en œuvre. C'est la suite de l'engagement du Président de la République pendant la campagne présidentielle. Les moyens de l'Etat et de son agence sont essentiels.

La biodiversité amazonienne nécessite ce traitement particulier compte tenu des enjeux pour son développement, pour la biodiversité française et pour le respect des engagements de la loi sur la reconquête de la biodiversité. Cette reconquête passe également par des moyens humains adaptés, notamment en matière d'agents de police administrative afin que la police de l'environnement permette de jouer son rôle dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle. Le respect des lois passe par le renforcement des moyens, la présence sur place et un pouvoir de décision.

De plus, la représentation Outre-mer en Guyane permettrait de donner à ce territoire une visibilité exceptionnelle et reconnaitrait la place de sa biodiversité en France. L'AFB est un outil au service de la biodiversité : elle ne peut gérer à distance les enjeux locaux.

## 3- Moyens

Regroupés dans un bâtiment, les agents de la représentation Outre-mer de l'AFB en Guyane auront deux actions majeures :

- le contrôle et de l'appui technique à l'Etat,
- la mise en œuvre de projets pour la valorisation de la biodiversité.



Un comité d'orientation disposera d'une marge de manœuvre pour mettre en œuvre des projets localement, dans un cadre défini par le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, une ligne budgétaire spécifique sera prévue.

**Action 4 : la Guyane doit accueillir la délégation interrégionale à l'Outre-mer de l'AFB et disposer de moyens pour mettre en œuvre des projets, dans un cadre défini par le Conseil d'Administration de l'AFB.**

### C- Une conférence internationale sur la gestion transfrontalière de l'eau en Guyane

La première ressource de l'Amazonie est l'eau douce : elle fournit 12% de la réserve d'eau de la planète. Cette ressource est partagée entre plusieurs pays. Les frontières de la Guyane sont d'ailleurs matérialisées par ses fleuves.

Or, par définition, les fleuves ne connaissant pas les frontières : les ponctions d'eau, les pollutions ou les dérivations causées sur une rive affectent nécessairement l'autre rive. Par ailleurs, la connaissance des crues et des sécheresses reste faible et la maîtrise des risques pour les habitants de ces zones est fort limitée. Et cela alors que Saint-Laurent du Maroni constituera dans quelques années la première commune de Guyane en nombre d'habitants.



Dans une vision prospective, il est absolument nécessaire de développer nos outils de connaissance de l'eau, de sa gestion, et d'améliorer (voire simplement d'initier) des actions de coopération transfrontalière pour la gestion de la ressource, des crues et des pollutions.

L'Office International de l'eau (OIE) et le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) organisent chaque année plusieurs confé-

rences sur la gestion de l'eau. Sollicités, ils se sont montrés très intéressés par l'organisation d'une conférence internationale au cours du deuxième semestre 2018. Les objectifs de cette conférence, qui mettrait en avant des conférenciers, chercheurs et administrations de Guyane, du Suriname et de l'Amapa (Brésil) seraient les suivants :

- L'amélioration des connaissances et de la gestion de la ressource en eau,
- Gérer les crues et les sécheresses sur les fleuves,
- Lutter contre les pollutions des fleuves et gérer les écosystèmes spécifiques,
- En marge de la conférence, une thématique relative à la navigation fluviale pourrait être abordée.

Cette conférence d'envergure internationale permettra à la Guyane de disposer d'un premier travail de coopération dans la gestion de ses ressources et sera l'occasion de créer une émulation entre acteurs des différents pays. De plus, elle pourra permettre d'envisager à moyen terme la création de structures internationales souples mais pérennes de gestion des fleuves.

**Action 5 : l'OIE et le RIOB organiseront au second semestre 2018 une conférence internationale de gestion de l'eau.**

Dans un autre cadre, la gestion des ressources halieutiques et de gestion des espèces migrantes, et la protection transnationale des espèces est également un sujet qui mérite un cadrage international.



## II- Des actions à mettre en œuvre en 2017-2018 pour que la biodiversité soit source de croissance et d'emploi

« Le péril s'évanouit quand on ose le regarder » -  
François-René de Chateaubriand

### A- Respecter notre environnement en luttant contre les pollutions

#### 1- Lutter avec la plus forte détermination contre l'orpaillage illégal

Les ravages causés par l'orpaillage illégal en Guyane sont considérables : destruction de massifs forestiers, pollution au mercure des cours d'eau, lessivage des sols entraînant des boues dans les rivières, destruction de la faune, pillage des richesses. Qui peut croire que la Guyane ne dispose pas d'outils de surveillance adaptés et que le cœur du Parc Amazonien soit détruit de la sorte ? Qui peut oublier que le taux de suicide dans certaines communautés, naturellement les plus touchées par les pollutions, soit le plus élevé de France (rapport de Madame la Sénatrice Aline Archimbault).

La délégation de l'AFB doit également être présente pour voir ses moyens renforcés en matière de police de l'environnement et de surveillance des fleuves, de la faune et de la flore contre les pollutions issues des activités illégales. La loi sur la reconquête de la biodiversité a inclus un amendement de Madame la Députée Chantal Berthelot, permettant aux agents de police judiciaire de disposer des mêmes pouvoirs que les officiers de police judiciaire sur le périmètre du Parc Amazonien de Guyane afin de constater les infractions commises contre les dispositions du Code Minier. Ce qui permettra de faciliter la saisie et la destruction de matériels. Il est urgent que le renforcement des moyens permette d'agir efficacement.

**Action 6 : renfoncer la surveillance des frontières, des sites d'orpaillage clandestin et assurer une destruction totale de l'orpaillage illégal, en commençant par le Parc Amazonien.**

**Accroître les moyens humains et matériels de la police de l'environnement.**

**Nommer un sous-Préfet en charge de la lutte contre l'orpaillage illégal.**

## 2- Contre l'économie du périssable

La Guyane est marquée par une pollution de plus en plus forte : pollution de l'air due aux usines thermiques et aux transports, pollution des sols avec des décharges sauvages, conscience environnementale faible de certains usagers (peu de pratique du tri et habitude des rejets en pleine forêt amazonienne).



Compte tenu du stock de débris et ordures accumulés dans les villes, au bord des routes et de la faiblesse technologique du traitement des déchets, une action majeure doit être engagée pour décharger les sites illégaux et accroître la valorisation des déchets ménagers et industriels. Dans le

cadre d'une économie de type insulaire comme la Guyane, le nettoyage du territoire et sa valorisation dans une économie circulaire est une action essentielle à mettre en œuvre qui correspond parfaitement aux enjeux.

L'économie circulaire est définie par l'ADEME comme « *un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité et l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. Il s'agit de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être* ». Le schéma ci-dessous (source : ADEME) donne une vision large de cette définition.

## ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



Les entreprises de l'économie circulaire peuvent être liées avec l'économie sociale et solidaire et l'insertion des plus défavorisés, à l'instar de ce qui s'effectue par exemple en région Hauts-de-France. Une mission spécifique auprès de ces entreprises qui donnerait des solutions et permettrait d'approcher des entreprises pour investir sur les principales agglomérations est nécessaire. Elle devra se traduire par des investissements, des formations et surtout un transfert de technologie.

L'objectif serait dans un premier temps de lancer une grande campagne de nettoyage des villes, des campagnes, des abords des routes. Cette campagne d'insertion des jeunes et de valorisation des déchets aurait également une utilité civique. Puis de démontrer que l'économie circulaire fonctionne par le recyclage et la remise en service. Des jeunes en contrats d'insertion seraient fléchés en priorité.

**Action 7 : favoriser l'investissement dans l'économie circulaire par une mission d'étude auprès des entreprises de l'économie circulaire aboutissant à des joint-venture permettant le transfert de technologie avec pour objectif l'emploi de jeunes décrocheurs de moins de 25 ans en contrats d'insertion. En lien avec l'action 16.**

### 3- Pour des transports propres

Les transports en Guyane sont marqués par une faiblesse de l'innovation et la faible adaptation. Or, les transports font leur révolution

dans le monde. Ainsi, pour respecter notre environnement, il serait profitable d'envisager des transports plus efficaces et moins polluants.

Trois actions peuvent être encourager :

- Le développement de transports en commun électriques, plus diffus, et notamment les navettes fluviales et maritimes électriques,
- La mise en œuvre de bornes de recharge pour voitures dans les centres ville,
- L'expérimentation de transport du fret par dirigeable de nouvelle génération vers les communes isolées, moyen plus efficace, moins coûteux et moins polluant,
- L'expérimentation de plateforme de co-voiturage et de taxi collectifs sous la forme d'une application locale sur smartphone, encadrée par les collectivités locales.

**Action 8 : favoriser les transports électriques et les expérimentations de transport de fret par dirigeable.**



#### **4- Pour une mobilisation citoyenne**

Il est nécessaire que les intercommunalités de Guyane, qui sont compétentes en matière de déchets, d'adduction d'eau et d'assainissement, se saisissent du sujet de la biodiversité en organisant des « Assises de la biodiversité » à l'image des Assises nationales qui se sont tenues à Ajaccio en juillet 2017.

Ainsi, pendant une semaine, plusieurs actions pourraient être entreprises dans ce cadre :

- Une action d'éducation citoyenne,
- Des conférences sur la gestion des ressources en eau,

- Des conférences sur l'innovation dans le traitement des déchets (économie circulaire),
- Des actions de gestion de la biodiversité,
- La valorisation des savoir-faire traditionnels.

La diffusion des connaissances vers les élèves dès le plus jeune âge afin qu'ils prennent conscience de leur environnement, s'approprient cette spécificité et aient conscience de la nécessité de la préservation et du respect pourrait être un thème important dans les écoles en parallèle. Dans un département touché par les violences, connaître et respecter la nature est aussi un premier pas vers l'appréhension de l'altérité et le respect de l'autre.

**Action 9 : mettre en œuvre des Assises locales de la biodiversité et favoriser la diffusion des savoirs et de l'éducation à l'environnement.**

## **B- Encourager les projets d'envergure respectueux de l'environnement**

### **1- L'exploitations des ressources : l'exigence de la meilleure qualité environnementale**

La Guyane ne doit pas être le sujet passif de son développement en attendant les investissements, elle doit en être l'acteur afin de choisir son modèle de développement. C'est sur la base d'informations complètes et d'un débat clair et transparent, qu'une décision pourra être prise. Compte tenu des enjeux environnementaux, et surtout, des enjeux d'image pour la Guyane, il est nécessaire que les meilleures pratiques soient mises en œuvre.

Que dire du Guyana, qui a tourné le dos à ce mode de croissance économique sans valeur ajoutée, qui se traduit rarement par un développement économique ? Que dire de ces pays d'Amérique centrale qui, depuis des années s'interrogent, sur les retombées de ces exploitations pour leur population ? Que dire de ces études qui démontrent que la conservation des espèces est plus de 1000 fois plus rentable que leur destruction, notamment dans le Pacifique ? Que penser du Salvador qui a interdit en avril 2017 les mines de métaux qui empêchaient le développement à cause des dégâts irréversibles sur l'eau ?

Par contre, il n'est pas acceptable qu'un projet industriel d'envergure, quel qu'il soit, puisse voir le jour alors qu'aucune expertise environnementale indépendante n'ait été effectuée au cœur du bassin de biodiversité parmi les plus riches au monde. L'expertise technologique et environnementale à tout projet doit être obligatoire. Elle doit pouvoir être demandée par l'Etat à chaque opérateur, afin qu'il justifie l'usage de la technologie connue la moins polluante.

Il est nécessaire que la meilleure technologie, ayant le moins d'impact en fonction des connaissances actuelles, soit utilisée pour chaque projet. Quitte à être totalement innovant dans les méthodes. Les prototypes de la Silicon Valley, et le modèle du Guyana doivent nécessiter une mission d'étude et de coopération.

L'emploi est très incertain pour les guyanais, le transfert de technologie absent, la formation vers les métiers de demain également. L'impact réel sur l'environnement méconnu. Le chômage est à l'horizon des jeunes qui, sans enthousiasme, préféreront travailler quelques années plutôt que l'inactivité. La jeunesse mérite meilleur avenir. Il s'agit donc d'être extrêmement vigilant sur ce projet. L'impact sur l'image de la Guyane, si éprouvée déjà, sera par contre très négatif. Le territoire risquera de tourner le dos à d'autres investissements et investisseurs, plus durables.



**Action 10 : L'Etat doit avoir les moyens de demander une expertise technologique et environnementale indépendante pour connaître la réalité de chaque projet industriel d'envergure et connaître les technologies employées. L'intégralité de l'expertise devra être rendue public et faire l'objet d'un débat.**

## 2- Les projets de valorisation de la biodiversité

### a) Station de recherche du CNRS à Awala-Yalimapo



Les tortues marines sont très célèbres, leurs sites de ponte en Guyane parmi les plus importants au monde, mais leurs modes de vie sont en réalité méconnus. Ce projet vise à mieux connaître la biodiversité littorale, et notamment les modes de vie, la dynamique et la génétique des populations de tortues marines, dont trois espèces emblématiques sont présentes sur ce territoire.

En conséquence, le CNRS souhaite construire une station de recherche dans l'Ouest guyanais. Elle permettrait de proposer aux chercheurs de toutes disciplines, français et internationaux, des infrastructures de recherche, un laboratoire, un centre d'accueil et des équipements permettant pour poursuivre leurs recherches.

Plus largement, des études sur l'évolution du trait de côte, les zones de marais et leur biodiversité, les projets ornithologiques sont envisagés. Ils s'effectueraient dans un bâtiment à lui seul exceptionnel : il projette d'utiliser des matériaux locaux et une de nouvelles formes de ventilation. Le projet a reçu le Grand prix aménagement 2015 décerné par l'ex-Ministre de l'Ecologie, Mme Royal, et l'ex-Ministre du logement, Mme Pinel.

Ce projet du CNRS est soutenu par l'Etat et les élus locaux, et par le conseil coutumier de la commune, qui a la caractéristique d'être un territoire à l'identité culturelle forte. Il manque actuellement 300 000 euros pour valider le plan de financement et démarrer l'opération.

Cette demande a été effectuée par M. Patrick LECANTE auprès de l'AFB afin que le projet puisse voir le jour en 2018. C'est la seule pièce manquante pour le démarrage d'un projet extrêmement valorisant et développant des projets scientifiques.

**Action 11 : assurer un financement de 300 000 euros par l'AFB pour permettre la création de la station de recherche du CNRS à Awala-Yalimapo.**

*b) Concours national pour la création d'entreprises et la valorisation des produits commerciaux issus de la biodiversité avec un process respectueux*

La préservation de la biodiversité est désormais un acte nécessaire que tout individu et toute organisation doit prendre en compte dans l'ensemble de ses actes vitaux ou relatifs à son fonctionnement. Cet impératif est à promouvoir auprès de toutes populations, mais elle peut, aussi, représenter un enjeu économique.

La commune de Montsinéry-Tonnégrande propose d'organiser un concours national portant d'une part, sur les projets de création



d'entreprises prenant en compte la préservation ou la valorisation de la biodiversité, et d'autre part, les projets d'entreprises ayant pris en compte la préservation de la biodiversité.

La localisation sur le territoire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande se justifie par la priorité que l'équipe municipale a choisi de donner à ce thème dans sa stratégie générale, sa

localisation sur la première agglomération de Guyane laquelle concentre une large population, des services et l'ensemble des centres recherche, la proximité avec la ville spatiale de Kourou, et enfin, son accès facile et direct depuis l'aéroport.

Les objectifs de ce concours sont multiples :

- il s'agit de participer à la médiatisation du thème de la biodiversité et de révéler encore son importance,
- il doit permettre de faire un lien entre l'économie et la biodiversité, et notamment démontrer que, d'une part, les acteurs économiques (entreprises) ont intérêt à prendre en compte cette dimension dans leurs process habituels et que, d'autre part, la valorisation de la biodiversité peut représenter une ressource,
- de faire connaître des principes innovants, dont pourront s'inspirer d'autres acteurs économiques,
- il pourra également faciliter l'émergence d'un futur « cluster biodiversité » qui devra être accompagné dans sa structuration et son animation.

- l'enjeu est de faire connaître et de promouvoir la Guyane comme territoire d'opportunité économique et d'innovation.

Deux catégories de projets pourront être pris en compte :

1- Public des créateurs d'entreprises :

- les projets économiques liés directement à la préservation de la biodiversité, (à partir d'un savoir-faire technique, de l'économie circulaire, etc.)
- les projets mettant en œuvre une innovation (technologie ou innovation process/service) portant sur la protection de la biodiversité,
- les projets faisant, selon des principes innovants, la promotion de la biodiversité. Ce pourrait être le cas dans le domaine des médias et communication
- le cas échéant, un projet sur le management ou la RSE

2- Public des entreprises sur le territoire nationale (pas nécessairement françaises) de plus de 10 ans d'existence (objectif de valorisation du territoire, d'émulation et de joint-venture) :

- les protocoles d'entreprises de production ou service qui incluent significativement la protection de biodiversité dans l'une de leurs activités : production, traitement des déchets, promotion ou autres.
- les projets d'entreprises : produits et services dont le principe est la préservation de la biodiversité.

La sélection s'effectuera sur la base d'une analyse des projets par un tiers extérieur (création d'un jury ad hoc) qui statuera d'une part, sur le poids donné par les porteurs à la biodiversité, et d'autre part, à la viabilité du projet. Les particularités de la biodiversité en Guyane seront particulièrement envisagées.

Cette action pourrait être mise en œuvre dès janvier 2018.

**Action 12 : lancer en janvier 2018 un concours national pour la création d'entreprises sur la biodiversité.**

***c) Créer une pépinière innovante autour des projets de biodiversité commerciale***

Il s'agit d'accueillir sur le territoire de la Guyane un écosystème de recherche, de développement et d'innovation majeur, dans le domaine du

développement durable, des énergies renouvelables, de la valorisation de la biodiversité, etc.

Sur le plan immobilier, une pépinière est un immobilier pour des entreprises ciblées sur une thématique commune comme les biotechnologies, la silver économie, les ENR... Ce qui veut dire que tout projet doit être thématisé dès l'origine de la réflexion dans un souci de maîtrise du modèle économique futur.

Les pépinières sont des structures publiques qui vivent grâce à des subventions. Fortement ancrées dans le tissu local, leur vocation est d'accompagner des jeunes entreprises afin qu'elles contribuent au développement économique de leur territoire. Contrairement à la couveuse qui permet au créateur de tester son projet, la pépinière l'accompagne lorsqu'il démarre.

La pépinière proposera plusieurs services aux jeunes entrepreneurs : elle met à leur disposition des locaux à des prix très compétitifs, des services liés à l'environnement de travail, comme un accueil, un secrétariat, des salles de réunion, une cafétéria, des photocopieuses... et enfin elle leur fait bénéficier d'un accompagnement (conseils et formations)



La pépinière aidera les jeunes entrepreneurs qui ont créé leur entreprise il y a moins de 2 ans. En général, le créateur rejoint une pépinière au moment de la création de son entreprise ou dans l'année qui suit, lorsqu'il commence à rechercher un local ou bien quand il prend conscience qu'il ne pourra pas exercer son activité chez lui. L'entrée en pépinière fait l'objet d'une sélection sur dossier de candidature. Ce dossier est examiné par un Comité de sélection qui prend la décision d'accepter ou non le candidat. Une fois entré dans la pépinière, l'entrepreneur signe une convention avec la structure pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans.

Le financement de la pépinière pourrait être commun avec celui de l'action 16.

**Action 13 : créer une pépinière innovante des entreprises de la biodiversité.**

**a) *Etudier la possibilité d'un parc national marin de l'Approuague-Kaw***

La Ministre de l'Environnement l'avait annoncé en octobre 2014, il s'agit désormais de la mettre en œuvre. L'AFB lancera une étude pour la création d'un nouveau parc national sur la zone humide constitué par l'estuaire élargi de l'Approuague-Kaw. Ceci afin de préserver la biodiversité remarquable du site et renforcer l'éco-tourisme, notamment au profit des populations autochtones.

**Action 14 : lancer l'étude par l'AFB de la création d'un parc national de l'estuaire Approuague-Kaw.**

**b) *Organiser des séminaires de valorisation savoirs et savoir-faire traditionnels et créer une bibliothèque vivante des savoirs et savoir-faire traditionnels***

Les populations qui vivent en Guyane depuis plusieurs siècles disposent de savoirs issus de l'utilisation habituelle de produits de leur environnement. La richesse et la diversité de la faune et de la flore ont permis le développement d'une connaissance empirique et l'approfondissement depuis plusieurs siècles de produits directs ou transformés issus du vivant.

Ces savoirs et savoir-faire se transmettent de génération en génération, s'approfondissent, se modifient. Néanmoins, les bouleversements technologiques et sociaux que connaît la Guyane, son ouverture de plus en plus grande sur le monde, les modifications des modes de vie, les migrations internes, aboutissent à l'abandon par une très large part de la population de remèdes, produits ou cultures au profit des habitudes occidentales. Cette perte de connaissance des géographies, de la nature et des produits qui y sont issus font craindre une disparition à très court terme de ces savoirs et savoir-faire.



Or, parallèlement, l'envie de la population, tant en Guyane que dans les pays le plus développés, la recherche scientifique, le développement de l'industrie et la législation récente ne cessent d'encourager et de protéger le

développement des connaissances du vivant et l'utilisation de produits directement issus de la biodiversité.

Parmi ces connaissances, notons l'utilisation de plantes pour les soins contre les maladies infectieuses, comme remède curatifs ou préventifs, en complément alimentaire, comme cosmétique, comme produits d'entretien ou à vocation utilitaire.

Parallèlement, les recherches menées sur le vivant sont nombreuses par les instituts de recherche présent en Guyane (IRD, CNRS, Institut Pasteur, Université, etc.). Or, les responsables de la recherche scientifique et les populations traditionnelles se côtoient peu. Chacun pourrait cependant expliquer à l'autre son but, sa vision et sa méthode. Cet échange permettrait un renforcement mutuel des connaissances.

La valorisation des connaissances traditionnelles passe nécessairement par des journées d'échange et de présentation.

Chacun serait alors invité à expliquer sa démarche et ses connaissances deux ou trois fois par an.

L'enrichissement des connaissances par la compilation dans une bibliothèque vivante des savoirs et savoir-faire traditionnels, et notamment de la pharmacopée, est essentielle pour la transmission.

De plus, les savoirs médicaux issus des pratiques ancestrales devraient permettre d'entrer dans un processus de valorisation. Des activités économiques pourraient à court terme se développer si possible. Malgré les réticences possibles, il s'agira de proposer aux communautés la possibilité de conserver leurs savoirs traditionnels afin qu'ils perdurent dans une « bibliothèque vivante ».

**Action 15 : organiser des séminaires de valorisation des savoirs et recenser les savoirs et savoir-faire traditionnels dans une « bibliothèque vivante ».**

**A- Une mobilisation des moyens : 100 millions pour la biodiversité sur 15 ans, sous la forme d'une avance remboursable**

Sans anticiper sur les conclusions de la mission interministérielle demandée dans le présent rapport (action 1), il sera nécessaire que des investissements privés soient considérablement plus forts. Et que l'insertion vers l'emploi soit encouragée.



Devenir le laboratoire d'un modèle de croissance durable en milieu équatorial humide nécessite une approche spécifique nouvelle. À bien des égards, la situation sociale de la Guyane ressemble à celle d'un territoire désindustrialisé. Or, des solutions ont été mises en œuvre qui ont portée plusieurs milliers de chômeurs vers l'emploi dans d'anciens bassins miniers ou industriels.

La solution qui devrait être envisagée pourrait s'inspirer de celle mise en œuvre par GIAT industries, qui s'est restructuré fortement dans les années 1990 en supprimant plusieurs dizaines de milliers d'emplois. La Sofred (Société financière régionale pour l'emploi et le développement) a été créée pour accompagner les sites en reconversion et les salariés vers un nouvel emploi. Cette société a géré un capital équivalent à 50 millions

d'euros sur 15 ans. Cette somme a été utilisée pour accompagner vers la formation et l'emploi les salariés et pour prendre des participations dans des entreprises en développement afin d'en accélérer la croissance et l'embauche.

La caractéristique majeure est que ce fond a été entièrement reversé à l'Etat 15 ans après, en tenant compte de l'inflation. Sur cette base, sans coût réel pour l'Etat, **un fonds de vitalisation pourrait être mise en œuvre en Guyane pour 15 ans**, afin d'accompagner la transition et de favoriser la capitalisation des entreprises.

Ce fonds aurait la caractéristique d'être géré par une société privée et d'être remboursable intégralement en 2033 par exemple. Un tel fonds de développement, entièrement nouveau dans sa forme, quoique déjà expérimenté dans certains secteurs par certaines régions, doit pouvoir voir le jour avec l'investissement de la CDC, des collectivités locales, de l'AFD, etc.

Un objectif de 100 millions d'euros dans un premier temps semble raisonnable. Cette somme serait placée afin que les intérêts financent les frais de fonctionnement de la structure (analystes financiers, spécialistes du développement économique, de l'innovation, administration, etc. : une équipe de 15 à 25 personnes, selon les moyens). **La structure fonctionnerait ainsi sans coût pour le contribuable**.

Le fonds investirait dans les entreprises innovantes et respectueuses de l'environnement, dans les formations pour les hommes et les femmes, et aurait pour objectif le retour sur investissement des projets à 15 ans.

L'un des objectifs de ce fonds serait également de proposer une production intellectuelle sur la base de réalisations et es actions de biodiversité guyanaise. Ainsi, un Think Tank, avec une revue trimestrielle, pourrait être adossé à cette structure. Il aurait pour but la visibilité de la Guyane, la promotion des projets locaux mais également la participation au débat intellectuel sur les enjeux de société autour des thématiques de biodiversité. Et donc de lobbying intellectuel en faveur de la biodiversité guyanaise.

Enfin, la société chercherait également à attirer les investisseurs en Guyane en ayant une mission de prospection en France et en Europe afin de multiplier les investissements privés en Guyane.



La société privée serait capitalisée et contrôlée par ses actionnaires (ceux qui prêteront la somme) et administrée par un conseil d'administration. Qui sera complété par un double conseil :

- scientifique, réunissant 10 à 15 personnalités qualifiées pour orienter les investissements,
- d'orientation, réunissant les élus locaux et partenaires sociaux.

Alors que le nombre d'élèves, diplômés ou non, sortant du système scolaire sera d'au moins 2 500 à 3 000 par an, le développement d'entreprises exploitant durablement la biodiversité guyanaise, développant l'économie circulaire et la transition énergétique sur tout le territoire permettra la création de 10 000 à 15 000 emplois en 15 ans. Près de la moitié de la jeunesse pourra être employé dans ces nouvelles opportunités.

Ainsi, cette avance de 100 millions d'euros aurait un coût nul pour des perspectives d'emploi et de croissances considérables. Il est nécessaire de mettre en œuvre une telle solution dès 2018.

**Action 16 : créer un fonds de vitalisation de la biodiversité pour les entreprises et les emplois capitalisé à hauteur de 100 millions d'euros, entièrement remboursable en 2033. Avec pour objectif minimum de 10 000 emplois créés en 15 ans.**



## Conclusion : reprendre notre destin en main

« Être inerte, c'est être battu » - Charles de Gaulle

La Guyane dispose de formidables atouts : un territoire immense, des ressources stratégiques, une situation géographique exceptionnelle, un terrain d'expérimentation pour les entreprises, une forêt à découvrir et à respecter. Elle devra être demain ouverte sur le monde, sûre de sa force, capable d'affirmer ses choix et être attirante pour les investisseurs.

Face à des projets qui divisent, d'autres peuvent unir la population parce qu'ils respectent les modes de vie, les cultures multiséculaires et la géographie. La valorisation de la biodiversité, ce sont des actions que nous mettons en œuvre pour notre territoire, pas l'importation d'un modèle extérieur qui sera voué à l'échec. La Guyane ne peut se développer sur ses ressources sans apports externes. Mais ceux-ci doivent avoir la forme d'investissements, d'un transfert de technologie, de formation, etc. et toujours mettre l'homme au premier plan.

Plus qu'un apport extérieur, c'est une méthode de valorisation de forces internes. Le processus est plus long, plus incertain que la facilité de la dépense et de l'emploi public. Mais les bénéfices plus sûrs et plus durables. L'engagement d'aujourd'hui doit être fort pour la réussite de demain.

Valoriser la biodiversité n'est pas qu'un projet de diversification économique, réconciliant les hommes et la nature, leur culture et l'économie moderne. C'est un projet de société. C'est un projet unissant les hommes vers un but commun.

Regardons autour de nous : alors que la Guyane peine à envisager la transition énergétique (pollution, congestion, utilisation massive d'énergies fossiles), l'économie circulaire est à l'œuvre dans les villes les plus avancées et dans les économies fortes. Construisons notre modèle en s'en inspirant. Portons notre regard vers le monde, vers les meilleures innovations. Entrons pleinement dans l'économie de demain. Ayons le courage de faire venir les innovateurs du monde.

Penser autrement nous permettra d'envisager un avenir meilleur. Nous devons sortir de nos schémas habituels : ils ne fonctionnent plus pour analyser le monde de demain. Ils aboutissent à créer des chômeurs, du désespoir et des malheurs.

A l'heure où plusieurs pays d'Amérique tournent le dos à l'exploitation minière et où le recyclage et l'efficacité d'utilisation nous permettra d'envisager de nouveaux modes de production, nous devons être attentifs à notre message. Nos enfants nous regardent : nous devons être fier du territoire que nous leur laisserons.

Faisons de nos particularités une force. Réjouissons-nous d'habiter un territoire exceptionnel. Nous nous réjurons encore davantage demain de nos réussites, qui ne peuvent passer que par le respect de la biodiversité dans toutes ses composantes : milieu, espèces, hommes et cultures.



# Résumé des 16 propositions développées

## dans cette contribution

**Action 1 :** installer en octobre 2017 une mission d'étude présidée par un élu de Guyane visant à faire émerger les métiers de demain et mettre en œuvre les formations nécessaires. Elle sera une contribution construite aux Assises de l'Outre-mer.

**Action 2 :** créer un pôle d'excellence universitaire au sein de l'Université de Guyane.

**Action 3 :** mettre en œuvre une mission de l'AFB pour définir les APA et évaluer les objectifs. Cette mission devra également participer au recensement de la bio-piraterie sur le territoire et communiquer de manière forte en proposant des actions pour son arrêt.

**Action 4 :** la Guyane doit accueillir la délégation interrégionale à l'Outre-mer et disposer de moyens pour mettre en œuvre des projets, dans un cadre défini par le Conseil d'Administration de l'AFB.

**Action 5 :** l'OIE et le RIOB organiseront au second semestre 2018 une conférence internationale de gestion de l'eau.

**Action 6 :** renforcer la surveillance des frontières, des sites d'orpaillage clandestin et assurer une destruction totale de l'orpaillage illégal, en commençant par le Parc Amazonien.

**Action 7 :** favoriser l'investissement dans l'économie sociale et solidaire par une joint-venture permettant le transfert de technologie avec pour objectif l'emploi de jeunes décrocheurs de moins de 25 ans en contrats aidés.

**Action 8 :** favoriser les transports électriques et les expérimentations de transport de fret par dirigeable.

**Action 9 :** mettre en œuvre des Assises locales de la biodiversité et favoriser la diffusion des savoirs et de l'éducation à l'environnement.

**Action 10 :** développer une expertise technologique et environnementale indépendante.

**Action 11 :** assurer un financement de 300 000 euros par l'AFB pour permettre la création de la station de recherche du CNRS à Awala-Yalimapo.

**Action 12 :** lancer en 2018 un concours national pour la création d'entreprises sur la biodiversité.

**Action 13 :** créer une pépinière innovante des entreprises de la biodiversité.

**Action 14 :** lancer l'étude par l'AFB de la création d'un parc national de l'estuaire Approuague-Kaw.

**Action 15 :** organiser des séminaires de valorisation des savoirs et recenser les savoirs et savoir-faire traditionnels dans une « bibliothèque vivante ».

**Action 16 :** créer un fonds de vitalisation de la biodiversité pour les entreprises et les emplois capitalisés à hauteur de 100 millions d'euros, entièrement remboursable en 2033. Avec pour objectif minimum de 10 000 emplois créés en 15 ans.

# Biographie

Patrick LECANTE est Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral – Cayenne, Il est Président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane et administrateur de l'Agence Française pour la Biodiversité..



Economiste de formation, il a été élu en qualité de Maire en 2008 et depuis cette date, développe sur son territoire un programme municipal de développement durable autour des trois domaines de compétences que sont : l'Education, l'Environnement, et l'Emploi «Les 3 E».

Montsinéry-Tonnégrande est la première commune de Guyane lauréate du concours Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2016. Avec l'huitre de palétuvier « **Crassostrea gasar** » la collectivité poursuit un programme d'actions de préservation et de valorisation avec des jeunes ostréiculteurs, sur le modèle de ce qui est réalisé dans l'Etat voisin du Para, au Brésil.

En qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'Eau, membre du conseil d'administration de l'AFB et de Président de Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, il concourt à assurer la préservation des masses d'eau face aux enjeux de l'orpaillage illégal, par la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016/2021), ainsi que l'accès à l'eau potable pour tous.

Enfin, il attache un intérêt tout particulier à promouvoir les savoirs et savoir-faire traditionnels Amérindien, Bushiningué et Créole, dans un contexte continental amazonien.





**CONTRIBUTION  
POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ISSUES  
DE LA BIODIVERSITE EN GUYANE**

**16 propositions pour que la biodiversité guyanaise  
devienne source de bien-être, de croissance et d'emplois**

Par M. Patrick LECANTE